

STATISTIQUES DE 2017

SUR LES MOUVEMENTS INTERNATIONAUX DE DÉCHETS DANGEREUX ET DE MATIÈRES RECYCLABLES DANGEREUSES



**Division de la réduction et
de la gestion des déchets**

Environnement et Changement
climatique Canada

Novembre 2020



N° de cat. : EN11-7F-PDF

ISSN : 1927-226X

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
12^e étage, édifice Fontaine
200, boulevard Sacré-Cœur
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 819-938-3860
Ligne sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)
Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2020

Also available in English

Table des matières

| | |
|---|----|
| Contexte | 4 |
| Mouvements de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses exportées du Canada ou importées au Canada..... | 5 |
| 1. Importations | 6 |
| 2. Exportations..... | 10 |

Table des figures

| | |
|---|----|
| Figure 1 : Exportations, importations et de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses de 2008 à 2017 (en kilogrammes métriques)..... | 5 |
| Figure 2 : Type d'opération réalisée sur les importations canadiennes de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses en 2017..... | 6 |
| Figure 3 : Importations canadiennes de déchets dangereux par opération d'élimination en 2017 | 7 |
| Figure 4 : Importations canadiennes de matières recyclables dangereuses par opération de recyclage en 2017 | 8 |
| Figure 5 : Comparaison des importations canadiennes de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses de 2016 et de 2017 par province (kilos métriques)..... | 9 |
| Figure 6 : Type d'opération réalisée sur les exportations canadiennes de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses en 2017..... | 10 |
| Figure 7 : Exportations canadiennes de déchets dangereux de 2017 par opération d'élimination..... | 11 |
| Figure 8 : Exportations canadiennes de matières recyclables dangereuses par opération de recyclage en 2017 | 12 |
| Figure 9 : Comparaison des exportations canadiennes de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses de 2016 et 2017 par province (kilos métriques) | 13 |

Contexte

Au Canada, la gestion des déchets dangereux et des matières recyclables dangereuses est une responsabilité partagée entre tous les ordres de gouvernement. Le gouvernement du Canada est responsable de la réglementation des mouvements internationaux de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses.

Les accords internationaux jouent un rôle primordial dans le traitement des problèmes environnementaux au Canada et à l'étranger. Le Canada est signataire de trois accords internationaux visant les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux, à savoir :

- la Convention de Bâle des Nations Unies sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination;
- la Décision du Conseil concernant le contrôle des mouvements transfrontières de déchets destinés à des opérations de valorisation émise par l'Organisation de coopération et de développements économiques;
- l'Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis concernant les déplacements transfrontaliers de déchets dangereux.

Pour mettre en œuvre les modalités des accords internationaux signés, le Canada s'appuie sur les règlements établis en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*. En 1992, le Canada a adopté des règlements pour contrôler et surveiller les mouvements de déchets dangereux. En 2005, le Canada a amélioré et renforcé son régime de contrôle en adoptant le *Règlement sur l'exportation et l'importation de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses* (REIDDMRD).

Le REIDDMRD régleme les mouvements internationaux de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses en provenance ou à destination du Canada et en transit au Canada. Les statistiques présentées dans la partie suivante montrent l'état des importations et des exportations au cours des dix dernières années.¹ Des statistiques sur les mouvements de l'année civile 2017 sont présentées par la suite. Le rapport indique également le type d'opération réalisée sur les déchets dangereux ou les matières recyclables dangereuses après leur importation ou leur exportation. Les opérations d'élimination et de recyclage décrites dans le présent document sont énoncées aux annexes 1 et 2 du REIDDMRD.

¹ Notons que les données du rapport sont révisées périodiquement, à mesure que de nouveaux renseignements sont disponibles. C'est pourquoi les données présentées ici peuvent différer de celles publiées dans d'autres rapports.

Mouvements de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses exportées du Canada ou importées au Canada

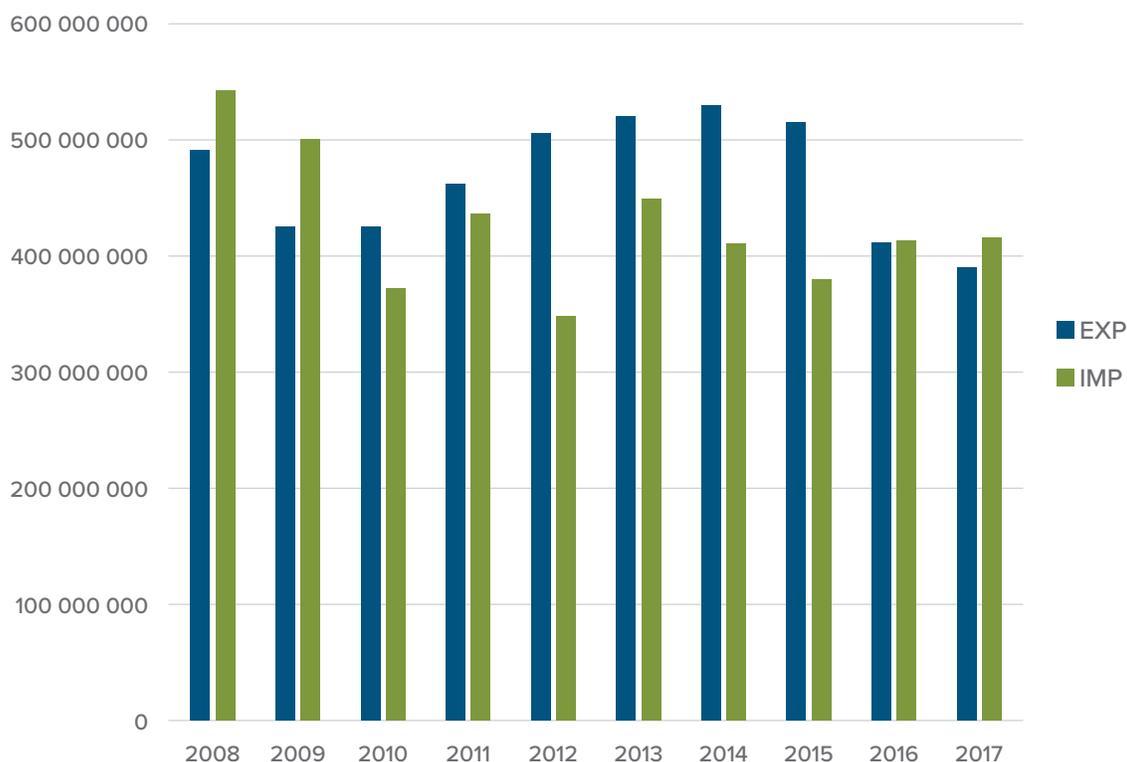
Environnement et Changement climatique Canada a déclaré un total de 32 368 envois transfrontaliers individuels de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses, dénombrés à partir des documents de mouvement reçus.

La quantité annuelle totale de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses a varié de 2008 à 2017, mais aucune tendance marquée ne s'est dessinée pendant cette période.

La quantité annuelle totale de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses exportée du Canada s'est accrue chaque année entre 2009 et 2014. Entre 2015 et 2017, en revanche, elle a diminué de 24,1 %, et enregistré une réduction de 5,2 % de 2016 à 2017 (figure 1).

La quantité annuelle d'importations a varié de 2009 à 2015, sans changement majeur entre 2016 et 2017 (figure 1).

Figure 1 : Exportations, importations et de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses de 2008 à 2017 (en kilogrammes métriques)

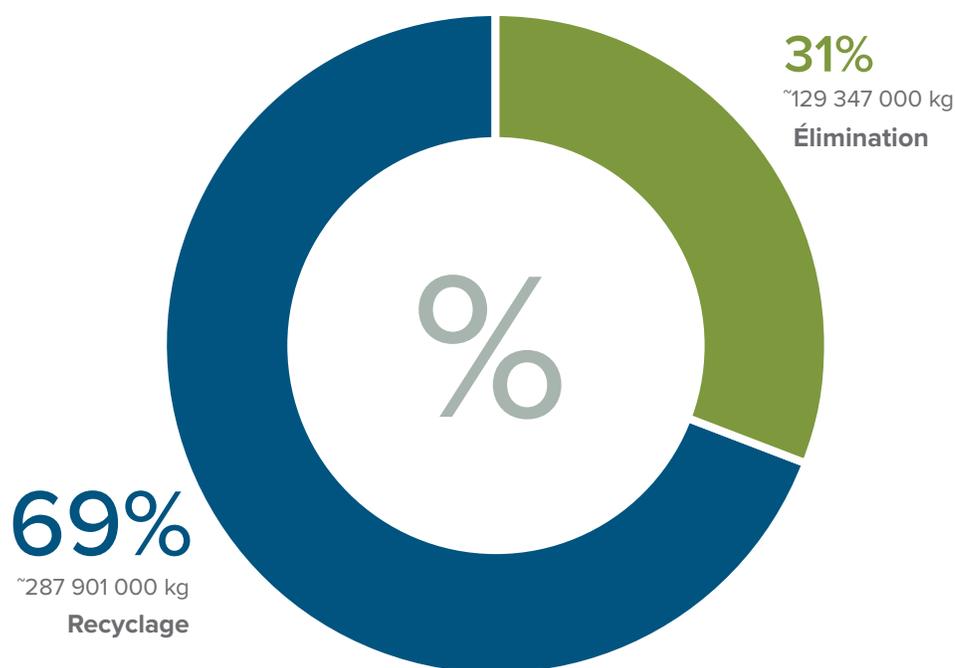


1. Importations

La quantité totale de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses importée au Canada a fluctué entre 2008 et 2015, mais des quantités similaires ont été importées en 2016 (414 074 000 kg) et 2017 (417 248 000 kg) (figure 1).

La quantité totale de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses importée à des fins d'élimination et de recyclage en 2016 (31 % et 69 % respectivement) était semblable à celle de 2017 (figure 2).

Figure 2 : Type d'opération réalisée sur les importations canadiennes de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses en 2017



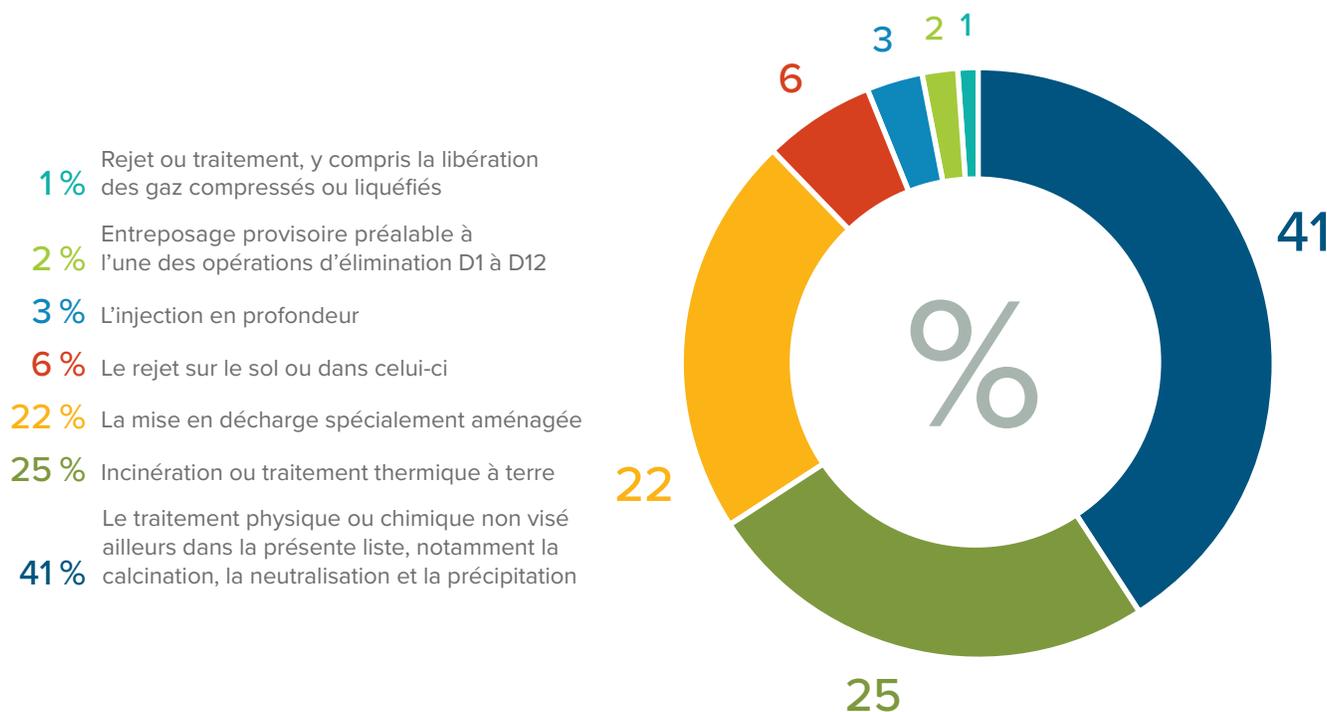
Les déchets dangereux importés à des fins d'élimination en 2017 comprenaient des déchets ayant comme constituants ou contaminants :

- des déchets contenant des métaux;
- du bois traité;
- des solvants organiques ou des liquides inflammables;
- des sous-produits de la refusion de l'aluminium;
- des déchets provenant de la production, de la préparation et de l'utilisation de biocides et de produits phytopharmaceutiques, de pesticides et d'herbicides;
- un liquide corrosif.

Importations de déchets dangereux destinés à l'élimination :

- ayant subi un traitement physique ou chimique;
- ayant été incinérés ou traités thermiquement à terre;
- ayant été mis dans une décharge spécialement aménagée;
- ayant subi des opérations intermédiaires, comme un regroupement ou un mélange, un reconditionnement ou un entreposage provisoire préalable à l'une des opérations D1 à D12;
- ayant subi un traitement biologique (figure 3).

Figure 3 : Importations canadiennes de déchets dangereux par opération d'élimination en 2017



Les matières recyclables dangereuses importées au Canada en 2017 étaient :

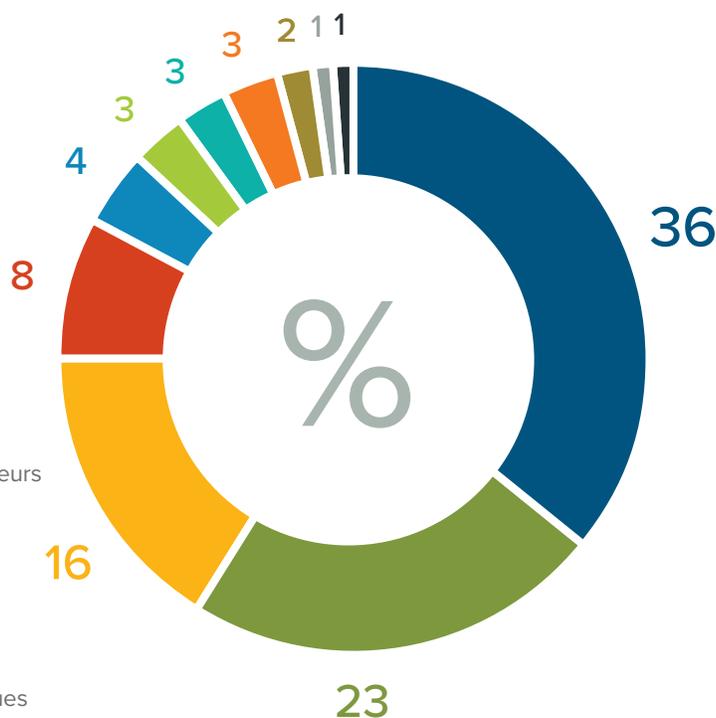
- des accumulateurs au plomb usagés;
- des fluides hydrauliques (huiles usées);
- de l'acide sulfurique usé, des liquides corrosifs, des liqueurs résiduelles provenant du décapage des métaux;
- des déchets contenant des métaux;
- des liquides inflammables.

Les matières recyclables dangereuses importées en 2017 étaient destinées principalement à des opérations de récupération, notamment :

- la récupération de métaux et de composantes métalliques;
- la régénération d'acides ou de bases;
- la régénération et le réemploi d'huiles usées;
- la récupération ou la régénération d'une substance ou l'emploi ou le réemploi d'une matière recyclable;
- la récupération ou la régénération de substances qui ont été utilisées comme solvants;
- l'emploi de matériaux résiduels obtenus à partir de l'une des opérations R1 à R10 ou l'opération R14;
- l'utilisation comme combustible dans un système de recouvrement d'énergie (figure 4)

Figure 4 : Importations canadiennes de matières recyclables dangereuses par opération de recyclage en 2017

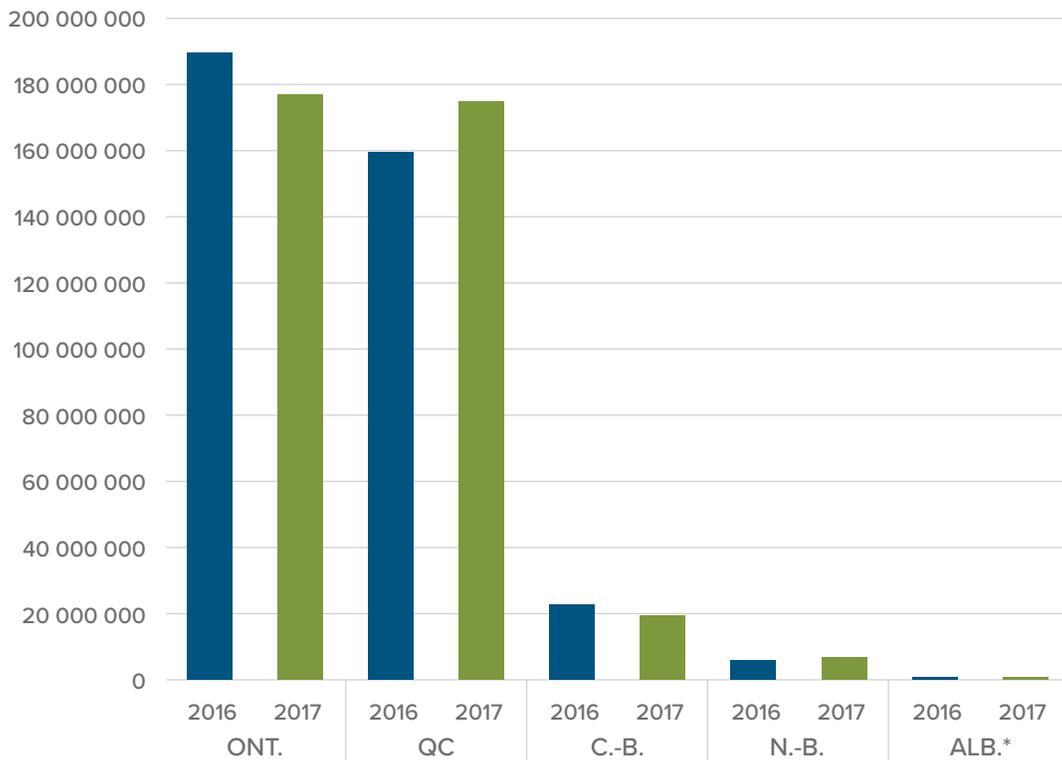
- 1 % Emploi de matériaux résiduels obtenus à partir de l'une des opérations R1 à R10 ou R14
- 1 % Récupération ou régénération de substances qui ont été utilisées comme solvants
- 2 % Entreposage provisoire préalable à l'une ou l'autre R1 à R11 ou R14
- 3 % L'utilisation comme combustible dans un système de recouvrement d'énergie
- 3 % La récupération de matières inorganiques, autres que des métaux ou des composés métalliques
- 3 % Accumulation préalable au recyclage par l'une ou l'autre des opérations R1 à R11 ou R14
- 4 % Récupération de composants provenant de catalyseurs
- 8 % Récupération ou régénération d'un substance ou emploi ou réemploi d'une matière recyclable
- 16 % Re-raffinage ou réemplois des huiles usées
- 23 % Régénération d'acides ou de bases
- 36 % La récupération de métaux ou composés métalliques



Comme toujours, presque toutes les importations (99,9 %) de déchets dangereux ou de matières recyclables dangereuses provenaient des États-Unis. Le reste provenait de l'Uruguay, des Émirats arabes unis et du Venezuela.

En 2017, les matières recyclables dangereuses importées ont été expédiées dans cinq provinces : l'Ontario, le Québec, la Colombie-Britannique, le Nouveau-Brunswick et l'Alberta (figure 5). À l'exception du Nouveau-Brunswick, toutes ces provinces ont également reçu des déchets en vue de leur élimination finale.

Figure 5 : Comparaison des importations canadiennes de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses de 2016 et de 2017 par province (kilos métriques)



*Alberta : 445 578 et 374 051 kilogrammes respectivement en 2016 et 2017.
Les quantités sont trop faibles pour figurer sur le graphique.

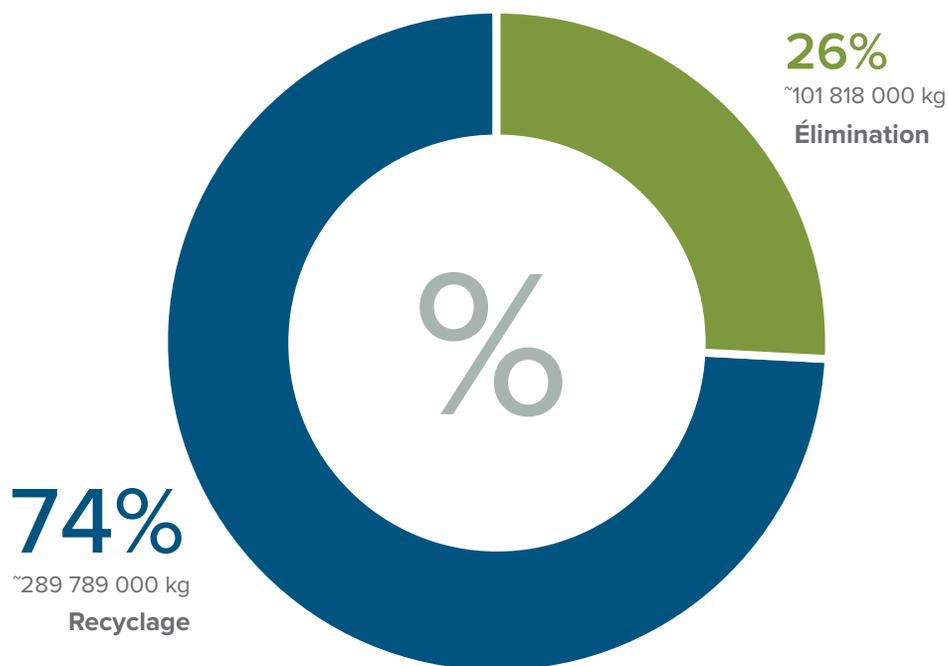
2. Exportations

La quantité de matières recyclables dangereuses et de déchets dangereux exportée en 2017 était de 391 607 000 kg ce qui représente une diminution de 5,2 % environ par rapport à 2016 (figure 1).

La plupart des matières recyclables dangereuses exportées aux fins de recyclage ont compris :

- de l'acide sulfurique usé, des liquides corrosifs, des liqueurs résiduelles provenant du décapage des métaux;
- des sous-produits de la refusion de l'aluminium;
- du bois traité;
- des accumulateurs au plomb usagés;
- des fluides hydrauliques (huiles usées).

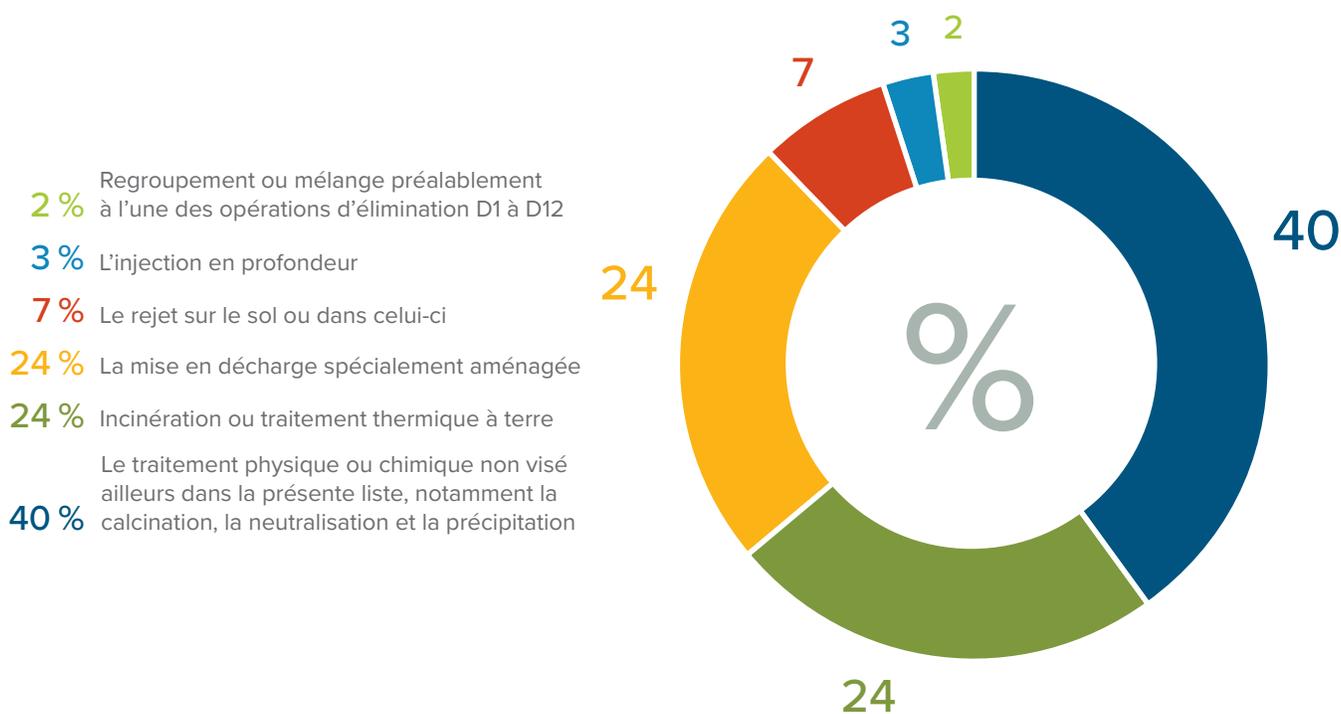
Figure 6 : Type d'opération réalisée sur les exportations canadiennes de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses en 2017



La majorité des exportations de déchets dangereux était destinée à l'élimination et elles avaient :

- subi un traitement physique ou chimique;
- été incinérées ou traitées thermiquement;
- été mises dans une décharge spécialement aménagée;
- été rejetées sur le sol ou dans celui-ci;
- été injectées en profondeur dans le sol;
- été regroupées ou mélangées avant leur élimination finale (figure 7).

Figure 7 : Exportations canadiennes de déchets dangereux de 2017 par opération d'élimination

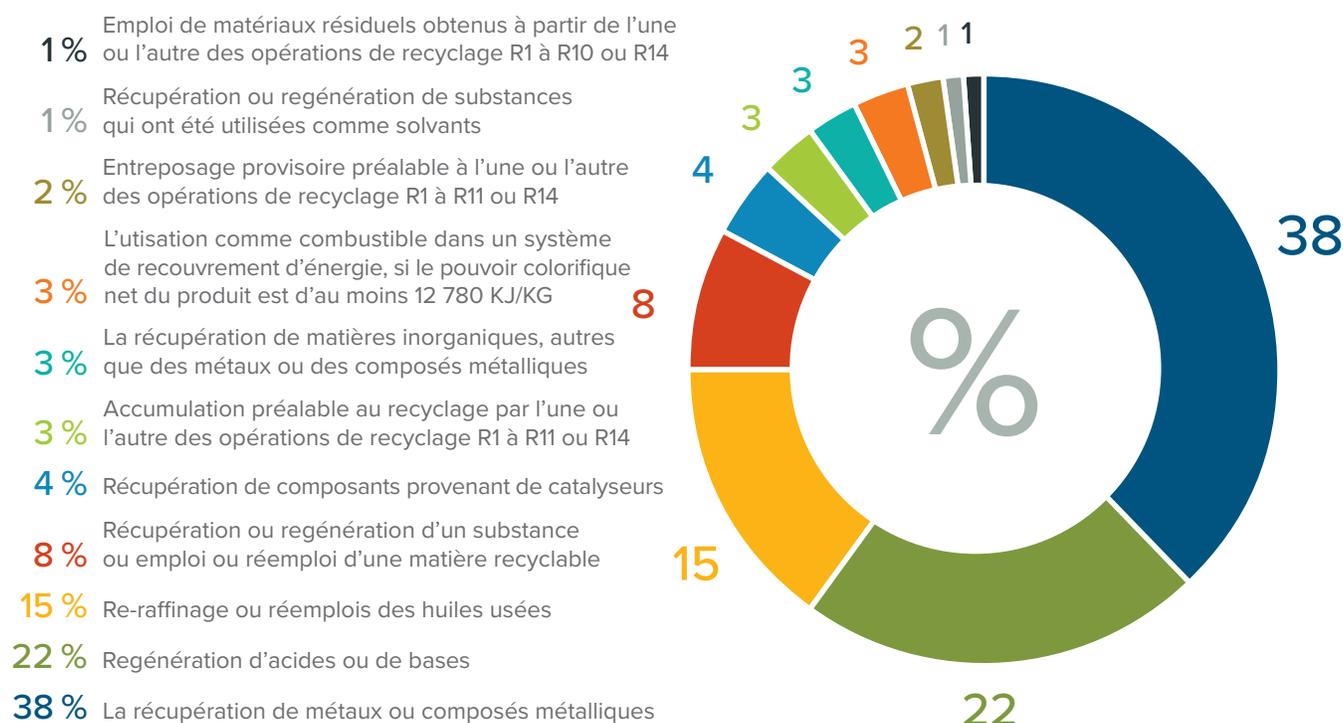


La plupart des matières recyclables dangereuses exportées en 2017 ont servi à :

- la récupération de métaux ou de composés métalliques;
- la régénération d'acides ou de bases;
- l'emploi ou le réemploi d'huiles usées
- l'emploi ou le réemploi d'une matière recyclable;
- un entreposage provisoire préalable au recyclage;
- la récupération de matières inorganiques;
- des opérations intermédiaires comme l'accumulation;
- l'utilisation comme combustible dans un système de recouvrement d'énergie;
- la récupération ou la régénération de substances qui ont été utilisées comme solvants;
- la récupération ou la régénération de substances qui n'ont pas été utilisées comme solvants.

La majorité des matières accumulées ou entreposées ont finalement été utilisées comme combustible dans les systèmes de recouvrement d'énergie (figure 8).

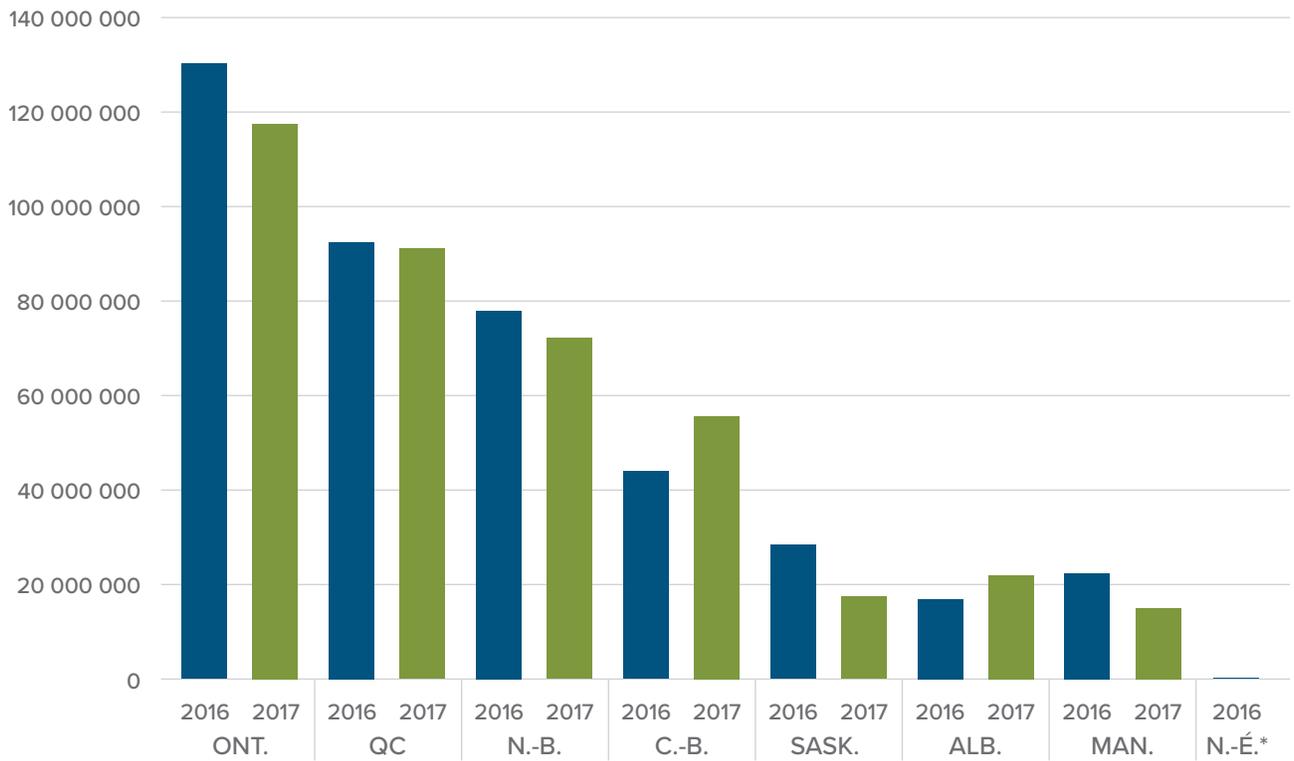
Figure 8 : Exportations canadiennes de matières recyclables dangereuses par opération de recyclage en 2017



Comme les années précédentes, en 2017, 96,8 % des exportations de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses étaient destinées aux États-Unis. Le reste des déchets dangereux et des matières recyclables dangereuses était exporté, par ordre d'importance, au Mexique, en République de Corée, en Belgique et en Allemagne.

Les exportations provenaient de sept provinces, l'Ontario et le Québec représentant respectivement 30,8 % et 22,8 % de la quantité totale. En 2017, l'Île du Prince Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et les territoires canadiens n'ont pas exporté de déchets dangereux ni de matières recyclables dangereuses (figure 9).

Figure 9 : Comparaison des exportations canadiennes de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses de 2016 et 2017 par province (kilos métriques)



*Nouvelle-Écosse (NS) : 67 469 kilogrammes en 2016 et 0 kilogrammes en 2017.
Les quantités sont trop faibles pour figurer sur le graphique.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la page [Déchets dangereux et matières recyclables d'Environnement Canada](#) ou communiquer avec :

Division de la réduction et de la gestion des déchets
Environnement et Changement climatique Canada
Courriel : DM / MD (EC) ec.dm-md.ec@canada.ca
1-844-524-5295